**Communiqué du SNPM**

Le SNPM a pris connaissance, avec surprise, du communiqué de l’USPPM accusant notre syndicat ni plus, ni moins de malversation, de vol, bref, de malhonnêteté.

Il apparait donc nécessaire de clarifier les faits et de répondre point par point aux allégations de nos ……..amis ?, alliés ?, concurrents ? nous ne savons plus vraiment.

Pour répondre au premier point, à savoir « les raisons obscures » qui ne le sont visiblement que pour l’USPPM, puisque ceux-ci n’ont pas daigné se présenter à l’AGE à laquelle ils étaient conviés, qui plus est, « aux frais de la princesse » qui est en l’occurrence le SNPM.

Il n’y a d’obscur que l’esprit qui anime les dirigeants de l’USPPM, puisque les faits sont extrêmement clairs. Une fusion ne se fait pas à l’arrachée, sans définir de délais pour fusionner, sans respecter la moindre obligation imposée par la Loi, tel que la parution sur les sites Internet de chaque entité devant fusionner, de la totalité des comptes de chacun, des prévisions de travail avant fusion, des futurs statuts, des délais de fusion etc. On ne tente pas de passer en force contre l’avis des membres du bureau, de ceux du SNPM dans tous les cas, soucieux de respecter stricto sensu l’esprit de la Loi, ce qui est, vous en conviendrez, un minimum pour des syndicats de policiers. On n’envoie pas non plus de mails menaçants ou injurieux aux membres du SNPM qui œuvrent pour que cette fusion se passe au mieux dans le respect des adhérents et des règles. (Si,si ! nous les avons conservés !)

A aucun moment la fusion entre le SNPM et l’USPPM n’a été remise en question, elle a seulement été retardée pour se mettre en conformité et fusionner dans de bonnes conditions.

Visiblement, nos « amis » de l’USPPM ne l’entendaient pas comme ça et se sont semble-t-il, senti blessé dans leur amour propre.

Ensuite, un deuxième problème se présentait, sans rentrer dans les chiffres, l’USPPM souhaitait voir rentrer au bureau national de la nouvelle entité quatre membres de son syndicat, soit 40% des sièges, en apportant moins de 10% d’adhérents nouveaux. Il n’est donc pas illogique de demander une plus grande parité dans la distribution des sièges et donc de repousser la fusion à la prochaine assemblée générale qui se tiendrait d’ici deux ans, afin que soit acté une augmentation des membres du bureau national dans une limite raisonnable, puisque si nous devions respecter la logique des 10%, en maintenant 4 postes pour l’USPPM, il fallait créer un total de 40 postes au bureau, ce qui est totalement illogique, inutile et coûteux.

Voilà donc éclaircies « les raisons obscures ».

Concernant les noms de domaine incriminés, le SNPM a effectivement effectué en toute bonne foi l’achat des noms de domaine restant libres tel que snpm.org ou snpm.net et dans la foulée, nous avons protégés les noms de domaine de l’USPPM, puisque nous allions fusionner.

Visiblement, nos « ami » de l’USPPM ne se rappellent plus non plus que nous devions fusionner.

Maintenant, il ne s’agissait pas d’une quelconque malhonnêteté, mais bien d’une protection.

Soyons un peu sérieux, ce qui changera peut-être de cette grosse farce. Qui va taper USPPM. NET ou .ORG dans son moteur de recherche ? A ma connaissance personne, puisqu’il suffit de taper USPPM pour arriver directement sur le site dudit syndicat. De même qui peut être assez stupide pour taper SNPM.COM ou .ORG ou.NET alors qu’il suffit de taper SNPM dans n’importe quel moteur de recherche pour arriver sur notre site.

C’est un vrai-faux procès d’intention qui nous est fait par l’USPPM, puisque si nous avions l’intention de les gruger, nous n’aurions pas affiché les liens, il nous suffisait simplement d’acheter les noms de domaine et de les laisser dormir tranquillement.

Bien sûr, vu la tournure que prend cette affaire qui n’en est pas une, juste un coup de pub de nos « amis de l’USPPM » nous ne pouvons que prendre note de leur décision de ne pas fusionner avec nous et leur proposons de leur revendre « au prix coûtant » les noms de domaine les concernant, puisque ceux-ci ont été financés par les fonds du SNPM, il est bien sûr hors de question de leur en faire cadeau au détriment de nos adhérents.

Toutefois, nous tirons un côté tout à fait positif de cette mise en cause par l’USPPM, d’une part parce qu’elle démontre bien que contrairement à ce qu’affirme M DEL PISTOIA, il n’y a plus aucun contact entre le SNPM et l’USPPM depuis l’AGE de septembre 2016. Ce n’est pas le fait Du SNPM, qui travaille exclusivement avec son bureau national, qui communique, échange et agit, mais plutôt d’un petit syndicat déçu de ne pas avoir la main mise sur un syndicat 10 fois supérieur en terme d’adhérents.

En effet, plutôt que de « communiquer » de cette manière, pourquoi ne pas nous avoir appelé ou même « mailé » les membres du bureau SNPM (pour avoir des traces) pour éclaircir la situation ?

Le bureau national dans son ensemble, certifie ne pas avoir été contacté, ni de près, ni de loin par l’USPPM pour régler cette toute petite méprise qui ne vaut pas le fromage qu’ils font à présent.

Comme nous le disons et l’affirmons, un coup de pub volontaire qui se transforme en flop retentissant, puisqu’il ne peut y avoir aucune confiance dans un syndicat qui avant tout dialogue sort l’artillerie lourde, sans doute dans le but inavoué de pallier à l’hémorragie de défection de ses adhérents, en venant semer le trouble et la zizanie dans un autre syndicat.

Ce comportement est totalement contreproductif pour les adhérents des deux syndicats et ne mérite même pas la moindre attention

Comme nous le disons, au SNPM nous pratiquons la parité et le dialogue plutôt que la dictature, mais nous ne jetons pas la pierre à nos « copains » de l’USPPM, à qui sans doute ce type de gouvernance convient parfaitement.

Nous cessons là toute polémique, souhaitons bonne route à l’USPPM et ne reviendront plus sur ce genre de discussion stérile, inutile et malvenue.

Nous avons à défendre une profession, pas à échanger des noms d’oiseaux avec un autre syndicat.

LE BUREAU NATIONAL SNPM